

## Liste des pièces à fournir impérativement à l'appui d'une demande d'ACCRES

### I. Les formulaires

- Le formulaire de demande d'ACCRES dûment complété et signé valant attestation sur l'honneur de non bénéfice de l'aide depuis 3 ans
- Le formulaire de déclaration de l'entreprise au centre de formalités ou sa copie (PO – MO)

### II. Pour les demandeurs créant ou reprenant une société (seules les photocopies seront acceptées)

- Une copie d'un exemplaire des statuts
- Photocopie du livret de famille lorsque le contrôle effectif du capital de la société est exercé par le demandeur de l'aide, avec sa famille ou tout justificatif du lien de parenté.

### III. Les pièces justificatives par catégorie de bénéficiaire (seules les photocopies seront acceptées)

- Photocopie de votre carte d'identité, carte de séjour ou carte de résident à jour et en cours de validité dans tous les cas

Pour les demandeurs d'emploi indemnisés par le régime d'assurance chômage ou de solidarité:  
(Allocation Retour Emploi ARE)

- Copie de la notification d'ouverture datant de moins de trois mois ou dernier avis de situation édité par une borne pôle emploi datant de moins de trois mois

Pour les demandeurs d'emploi susceptibles d'être indemnisés ou les bénéficiaires de la convention de reclassement personnalisée (CRP) ou du CTP (contrat de transition professionnelle) :

- Une photocopie de la lettre de licenciement
- Photocopie des bulletins de salaire des 4 derniers mois
- Copie du bulletin d'acceptation de la convention de reclassement personnalisé ou du contrat de transition professionnelle dûment complété et signé par le salarié

Pour les demandeurs d'emploi non indemnisés :

- Photocopie de l'historique de la situation de demande d'emploi délivré par pôle emploi, justifiant de 6 mois d'inscription dans les 18 derniers mois et comprenant le cas échéant les périodes de stages ou de formation.

Pour les bénéficiaires du RSA, RMI ; (Revenu de Solidarité Actif ou conjoint ou concubin du bénéficiaire du RSA)

- Photocopie de l'attestation du bénéfice ou copie du paiement de la dernière prestation datant de moins de trois mois
- Une copie du livret de famille ou un certificat de concubinage (pour les demandes formulées par le conjoint ou le concubin)

Pour les bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ou de l'API (Allocation Parent Isolé) ou certaines catégories de bénéficiaires de l'Allocation temporaire d'attente (ATA) :

- Photocopie de l'attestation du bénéfice ou copie du paiement de la dernière prestation datant de moins de trois mois

Pour les jeunes de 18 à 25 ans inclus :

- Copie de la pièce d'identité

Pour les personnes âgées de 26 à 29 ans inclus :

- Attestation sur l'honneur de non indemnisation

Pour les personnes de 26 ans à 29 ans inclus non indemnisées bénéficiant d'un emploi jeune et dont le contrat est rompu avant terme :

- Attestation sur l'honneur de non indemnisation au titre de l'assurance chômage
- Photocopie du contrat de travail
- Pièce justifiant de la rupture du contrat

Pour les personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées :

- Photocopie du justificatif de la reconnaissance de l'état de personne handicapée délivrée par la commission départementale des droits et de l'autonomie (COTOREP)

Pour les salariés repreneurs de leur entreprise en procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire :

- Copie du jugement d'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire ou attestation du liquidateur, de l'administrateur judiciaire ou du juge commissaire désigné dans la procédure

Pour les personnes physiques créant une entreprise en zone urbaine sensible (ZUS) :

- Copie de l'attestation ZUS délivrée par la mairie

Pour les bénéficiaires du complément du libre choix d'activité :

- Photocopie de la notification de l'ouverture des droits et du dernier paiement